

Saint Marc Jaumegarde, le 18 juillet 2018



MAIRIE
DE

SAINT MARC JAUMEGARDE

Régis MARTIN
Maire
Hôtel de Ville
13100 Saint Marc Jaumegarde

Madame, monsieur,

Par délibération n° 109 du 11 décembre 2017, le conseil municipal a prescrit la **révision allégée n°1** du PLU de la commune.

Cette procédure conduite par la métropole Aix Marseille Provence doit permettre de corriger quelques erreurs matérielles de zonage du document approuvé le 21 mars 2017.

La concertation concernant ce projet est ouverte **du 18 juillet au 28 septembre 2018**.

Vous pouvez consulter le dossier :

- Soit en ligne sur le lien suivant : <http://www.agglo-paysdaix.fr/le-pays-daix/les-36-communes/revision-allee-n1-du-plu-de-saint-marc-jaumegarde.html>
- Soit en Mairie aux horaires d'ouverture où un registre est ouvert afin de recueillir vos observations.

Je reste bien sûr à votre disposition pour toute demande de renseignement.
Dans l'attente, je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire
Régis MARTIN

Page jointe du Rapport n° 014 / 2018



encl 1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Bouches du Rhône
Mairie de Saint Marc Jaumegarde

POLICE MUNICIALE

Place de l'hôtel de ville
13100 Saint Marc Jaumegarde
Tel : 06.62.90.99.89
pmsaintmarc@wanadoo.fr

Réservé au(x) destinataire(s)

RAPPORT

Références

Rapport n°: 014/2018

Objet : Distribution boîtes aux lettres de la commune : lettre d'information sur la révision allégée n°1 du PLU

Feuillet : 1 / 1

P/jointes : Lettre d'information sur la révision allégée n°1 du PLU

L'an deux mille dix-huit, le vingt du mois de Juillet
Nous, gardien de police municipale LERICHE Hervé, agent de police judiciaire adjoint, agréé et assermenté en résidence administrative à la police municipale de Saint Marc Jaumegarde.
Vu les articles 21/2°, 21-2, D15 du code de procédure pénale
Vu les articles L511-1 à L 515-1 du code de la sécurité intérieure
Rapportons les faits suivants agissant revêtus de notre uniforme réglementaire et conformément aux ordres reçus.

Le 20 juillet 2018, à la demande de Monsieur le Maire ,nous avons distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune de Saint Marc Jaumegarde la lettre d'information sur la « révision allégée n°1 du PLU de la commune ».

Fait et clos le 20 juillet 2018 à quinze heures pour servir et valoir ce que de droit.

DESTINATAIRES

SIGNATURE

TRANSMISSION

- ORIGINAL :Monsieur le Maire
- COPIE : Archives police municipale

Rédacteur : Gardien Brigadier de police municipale



Transmis le :

Par :



L'année 2017 en images



PLAN LOCAL D'URBANISME

LE PLU EST UN DOCUMENT PHARE
QUI ÉTABLIT UN PROJET GLOBAL D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT

Par délibérations votées le 11 décembre 2017 en séance publique, le conseil municipal a prescrit deux procédures relatives au PLU approuvé le 21 mars 2017 : la modification n°1 du PLU et la révision allégée n°1 du PLU.

De quoi s'agit-il ?

Modification n°1 du PLU

Cette procédure est destinée à :

- augmenter le nombre d'espaces boisés classés sur la commune afin d'assurer une meilleure préservation des boisements remarquables sur le territoire communal.
- modifier plusieurs dispositions réglementaires afin d'améliorer la compréhension et la lisibilité du règlement et de tenir compte du Porter à Connaissance du 04 janvier 2017 relatif à la préservation contre le risque incendie.

Révision allégée n°1 du PLU

Cette procédure est destinée à rectifier des erreurs matérielles de zonage, concernant essentiellement des parcelles bâties et desservies par les réseaux, aujourd'hui classées en zone naturelle N ou Nh du PLU.

Les deux projets feront l'objet d'une enquête publique au printemps 2018 avant approbation par le conseil municipal.

REVISION ALLEGEE N°1 DU PLU

Mairie de St Marc Jaumegarde <mairie-de-saint-marc-jaumegarde@orange.fr>

mer. 18/07/2018 15:17

À :mairie@saint-marc-jaumegarde.fr <mairie@saint-marc-jaumegarde.fr>;

Madame, monsieur,

Par délibération n° 109 du 11 décembre 2017, le conseil municipal a prescrit la **révision allégée n°1** du PLU de la commune.

Cette procédure conduite par la métropole Aix Marseille Provence doit permettre de corriger quelques erreurs matérielles de zonage du document approuvé le 21 mars 2017.

La concertation concernant ce projet est ouverte **du 18 juillet au 28 septembre 2018**.

Vous pouvez consulter le dossier :

- Soit en ligne sur le lien suivant : <http://www.agglo-paysdaix.fr/le-pays-daix/les-36-communes/revision-allegee-n1-du-plu-de-saint-marc-jaumegarde.html>
- Soit en Mairie aux horaires d'ouverture où un registre est ouvert afin de recueillir vos observations .

Je reste bien sûr à votre disposition pour toute demande de renseignement.

Dans l'attente, je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire

Régis MARTIN

Mairie

Place de la mairie

13100 saint Marc Jaumegarde

Tel 0442249999 Fax 0442249998

mairie@saint-marc-jaumegarde.fr

www.saint-marc-jaumegarde.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8H à 12H



- La Métropole
- Le Pays d'Aix**
- Aménagement-Habitat
- Culture
- Economie
- Emploi-Formation
- Environnement
- Sports
- Transports

- A la une
- Les 36 communes**
- Les bassins de vie
- Les élus
- Les compétences
- Les services administratifs
- Les demandes de subvention
- L'appui aux communes
- Le Conseil de développement



Accueil > Le Pays d'Aix > Les 36 communes > Révision allégée n°1 du PLU de Saint-Marc Jaumegarde



Rechercher

Qui sommes-nous ?

- A la une
- Les 36 communes**
- Révision allégée n°1 du PLU de Saint-Marc Jaumegarde**
- Les bassins de vie
- Les élus
- Les compétences
- Les services administratifs

Révision allégée n°1 du PLU de Saint-Marc Jaumegarde

- Délibération : Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Marc Jaumegarde
- Notice de présentation de la révision



J'AIME LE PAYS D'AIX

- Les paysages
- Le patrimoine
- Les spécialités Locales
- Les événements
- Les grands noms
- Les réussites
- Les grands projets